

**Réunion du conseil municipal du 13 NOVEMBRE 2014
à 20 heures
Convocation et affichage du 06 Novembre 2014**

Présents : M.M. Gérard GREFFE, maire, M. Patrick SCHWIRTZ, M. Cyril VACHON, Mme Sophie OPREE, adjoints, Mmes et M. Antoine BEAU, Patricia GUILLAUME, David BURLE, Magali GODARD, Dominique VACHEROT, Marie-Hélène TOURNIER, Philippe WEMMERT, Sébastien FOL, Nolwenn BEROUJON , Arnaud TARTARIN

Excusée : Françoise CHARLEUX a donné pouvoir à Magali GODARD

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Nolwenn BEROUJON

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

2 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 :

* Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant la vente par Mme POIGNANT Dominique épouse VACHEROT et M. Pascal POIGNANT au profit de M. Kévin COUPEZ et Mme Nadia YSLEM, d'une propriété sise à RUFFEY-les-BEAUNE, 1, chemin de la Riotte, cadastrée section D N°481 pour 1450 m² lieudit «1, chemin de la Riotte, » n°886 lieudit « le village » pour 173 m², 669 pour partie lieudit « le village » pour 970 m² soit au total 6927 m², moyennant le prix de 218 000,00€ actes en mains.

Le conseil municipal donne acte au maire de ces décisions prises par délégation.

3 / TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES :

Dans le cadre de la répartition de la dotation globale de fonctionnement, les services de la préfecture nous demande de bien vouloir indiquer la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

Aussi, un inventaire complet de chaque rue a t-il été réalisé par le premier adjoint, lequel donne des précisions sur le caractère des voies selon qu'elles appartiennent au domaine public ou privé de la commune. Il en résulte que la longueur totale sans les routes départementales appartenant au conseil général, ni les chemins appartenant à l'association foncière de remembrement, ressort à 8608 mètres linéaires. Le tableau est joint en annexe ;

4 / CONVENTION COMMUNE/ ASSOCIATION RUFFEY SAINTE MARIE FOOTBALL CLUB:

Madame Sophie OPREE, troisième adjointe rappelle que la convention qui lie la commune à l'association RUFFEY SAINTE MARIE FOOTBALL CLUB « RSMFC » est arrivée à expiration le 12 octobre dernier ; une nouvelle convention sans changement majeure est soumise à la présente approbation du conseil

Elle porte sur la mise à disposition des locaux et équipements dont la commune est propriétaire au lieu dit « les gros prés » comprenant un bâtiment à usage de vestiaires, douches, locaux techniques et les terrains de football, parking et voies d'accès. Cette convention fixe les conditions d'occupation et les conditions financières. Elle est établie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3ans.

Après divers échanges portant notamment sur l'état du chemin suite aux inondations, sur l'accès au terrain par la route départementale (sécurité), sur le traitement phytosanitaire des terrains enherbés, sur le nombre de licenciés rufféens, sur les conditions d'octroi des autorisations de buvette, après étude de la convention, le conseil municipal, à l'unanimité,

-accepte les termes de cette convention.

-Donne pouvoir au maire pour la signer.

5 / TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT PARTIEL DU RESEAU ELECTRIQUE

Le 6 septembre 2011, le conseil municipal en place avait demandé au syndicat intercommunal d'énergies de Côte d' Or, SICECO, une demande d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public sur le territoire de la commune, dans le secteur de l'église et de la mairie.

Le SICECO a retenu ce dossier pour la programmation de travaux 2015 et a adressé à la commune le coût de l'étude qui doit être engagée par le syndicat.

Le conseil doit délibérer pour donner un accord sur l'engagement de cette étude pour un 4800€ TTC qui sera inclus dans le décompte global définitif des travaux. Ce montant de 4 800€ TTC restera à la charge de la commune si la demande de travaux n'est finalement pas maintenue.

L'enveloppe prévisionnelle de la participation communale, après application des modalités de subvention du SICECO en vigueur, serait comprise entre 68000€ et 72 000€. Le maire rappelle à l'assemblée que ce montant est indicatif et n'engage pas le SICECO.

La commune ne délibère pas sur ce montant indicatif.

Quand les études seront terminées, elle devra délibérer une seconde fois sur un montant de participation, établi à partir des devis des entreprises.

Ce montant de participation est susceptible d'être modifié selon les aléas du chantier. La commune sera informée de tout changement de prix en fonction de ces aléas.

Le maire rappelle également que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L.5212-26 du Code général des collectivités territoriales . S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Mme Sophie OPREE s'interroge sur l'intérêt de la mise en souterrain compte tenu du coût, réponse lui est faite qu'il y a un intérêt compte tenu des intempéries et c'est une exigence recommandée du Grenelle de l'environnement .M.BEAU quant à lui insiste sur l'étanchéité des réseaux compte tenu des récentes inondations et sur l'impact chez les particuliers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

-donne un accord sur l'engagement de l'étude nécessaire au chiffrage des travaux demandés.

-Prend en charge le montant de l'étude (4800€ TTC) dans le cas où les travaux seraient abandonnés, suite à l'étude.

-Délibérera une seconde fois à la réception du décompte sur devis, sur la part des travaux à

charge de la commune, sachant que les coûts finaux incombant à la commune à la fin du chantier peuvent être supérieurs à ceux chiffrés en fin d'étude à partir des devis des entreprises pour cause d'aléas de chantier (la commune sera systématiquement informée d'un aléa en cours de travaux devant conduire à un surcoût pour décider de la suite à donner et valider l'éventuel coût supplémentaire).

–Accepter de financer par fonds de concours la condition au SICECO ;

6./ ACHAT DEFIBRILLATEUR :

Comme il avait été évoqué à plusieurs reprises, la commune prévoit au budget primitif 2015, l'achat d'un défibrillateur auprès de la société « Un défi pour la vie ». Les conseillers municipaux étudient les diverses caractéristiques de l'équipement.

Un financement a été recherché et nous pouvons bénéficier de la réserve parlementaire de M.HOUPPERT, sénateur de côte d'or, aussi le conseil municipal adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

–Considérant le souhait d'acquisition d'un défibrillateur,

Après en avoir délibéré , le conseil municipal examine le devis de la société UN DEFI POUR LA VIE, dont le montant s'élève à 2 326,62€ TTC,

sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal sollicite une aide financière exceptionnelle de l'Etat au titre de la réserve parlementaire 2014.

Le plan de financement prévisionnel HT s'établit ainsi :

–total dépense HT : 1 913,85€ HT

–réserve parlementaire : 500,00€

–autofinancement 1413,85€ HT + frais de port + TVA

Le conseil municipal charge monsieur le Maire de signer tout acte correspondant à ce dossier.

7./ FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Le maire rappelle que les commissions fonctionnent de façon satisfaisante depuis maintenant 6 mois, et qu'il est tout à fait possible, de changer de commissions, sauf à ne pas déséquilibrer ces commissions dans le nombre d'adhérents. Il demande aux conseillers d'y réfléchir si besoin.

Mme Nolwenn BEROUJON, compte-tenu de ses obligations de formation professionnelle actuelle, regrette de ne pouvoir consacrer le temps voulu à la vice-présidence de la commission « information communication » Monsieur le maire la remercie pour le travail accompli et demande à l'assistance s'il y a une candidature pour la remplacer. M. Antoine BEAU fait savoir qu'il est intéressé mais souhaiterait qu'il y ait une co-vice-présidence, compte tenu également de la charge de travail que cela représente et des engagements professionnels pris par lui pour 2015 . Il œuvre déjà en binôme avec Mme OPREE ; aussi, sont nommés à la vice-présidence de la commission « Information communication » Madame Sophie OPREE et Monsieur Antoine BEAU ;

Les membres du conseil municipal font un point sur le fonctionnement du Rufféen, sur ses liens avec le foyer rural, sur la communication....

8./ BUDGET 2015 : rapports d'activités de la commission finances, financement du pôle scolaire, de la commission urbanisme pour travaux :

Le maire rappelle qu'il a été convenu lors de la précédente séance d'établir une projection à long terme des budgets communaux, afin de procurer une meilleure lisibilité de la politique communale. Il distribue un tableau de programmation budgétaire pluriannuelle des années 2015 à 2018. Ce tableau prévisionnel ne prend en compte que les gros travaux d'aménagement ; volontairement, les années 2019, 2020 n'ont pas été renseignées pour servir de tampon si les prévisions des premières années s'avèrent trop ambitieuses ou si leur exécution prend du retard.

Le maire informe également la commune que par le biais de la trésorerie il détient un état de l'actif des immobilisations, qui n'est pas à jour et qui date de 2012. Nous devons établir un inventaire avant le vote du budget 2015. La secrétaire de mairie a participé il y a un an à une formation, et comme cet établissement demande un gros travail, ce pourrait lui être confié ; néanmoins, nous étudions la possibilité de la faire aider par les services du CDG21 pendant ce laps de temps.

Monsieur Patrick SCHWIRTZ, premier adjoint, fait ensuite le compte rendu de la commission urbanisme : plusieurs points ont été abordés :

-travaux à la mairie : dans un premier temps, les travaux d'étanchéité de la toiture, le remplacement des huisseries, isolation du grenier vont être réalisés. Contact a été pris avec l'ADEME pour le financement. Dans un deuxième temps, et lorsque le réagencement de la mairie de la façon la plus optimale aura été définie, nous prendrons les services d'un architecte pour définir de façon précise notre besoin.

-Paradoxalement, le conseil étudie le devenir de l'ancienne Poste et s'interroge, comme l'équipe précédente l'avait fait, sur l'éventuelle vente de ces locaux.

-Projet de lotissement : Un nouveau rendez vous a eu lieu avec la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud, porteur du projet, laquelle reconnaît avoir été également choquée par la proposition faite par ORVITIS. Un nouveau projet associant une maison d'accueil pour personnes âgées, type MARPA, et des lots de terrains entre 600 et 800 m² lui conviendrait mieux également et la communauté d'agglomération nous laisse chercher des pistes en ce sens.

Le Maire revient ensuite sur l'historique notamment financier du pôle scolaire et qu'il expose au conseil municipal, par la lecture des différentes délibérations et conventions prises: il rappelle que depuis la rentrée de septembre 2013, les écoles fonctionnent en pôle scolaire et non plus en regroupement pédagogique ; deux classes supplémentaires pour accueillir les classes transférées de Ruffey-Lès-Beaune sont en cours de construction à Vignoles. Trois conventions ont été signées en mars 2013 :

-l'une entre les communes, le département et l'Éducation Nationale fixant les caractéristiques techniques du futur pôle scolaire ainsi que les engagements de chacun des cosignataires, afférents à sa construction et son fonctionnement.

-La seconde convention de fonctionnement entre les deux communes fixant les conditions financières de fonctionnement et de gestion du pôle scolaire ;

-la troisième convention d'investissement laquelle prévoit que la construction sera placée sous la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage de la commune de Vignoles, propriétaire des locaux et fixant le paiement des travaux exclusivement à la charge de la commune de Ruffey, laquelle s'est engagée

aux termes de cette convention à rembourser l'annuité des charges soit 15000€ fixe en première estimation, pendant 20 ans.

Cette somme a été basée sur un estimatif de travaux de 500 000€ dont 200 000€ de subventions. Les travaux vont être terminés d'ici peu, et le récapitulatif non définitif semble s'acheminer vers une charge globale annuelle moindre pour la commune environ 8 000€ au lieu de 15 000€.

Les conseillers municipaux, s'étonnent que la commune de Ruffey-Lès-Beaune finance seule les travaux de construction sur le territoire de la commune voisine, pour un bâtiment qui restera sa propriété et augmentera le patrimoine de cette dernière. Il semblerait que le financement ait été convenu ainsi car Ruffey-Lès-Beaune n'a pas participé financièrement à l'origine à la construction des écoles de Vignoles.

Une réunion de la commission intercommunale du RPI, obligatoire, aura lieu début décembre et nous permettra de recalculer ce financement .

D'autre-part nous sommes sollicités par la commune pour l'installation de jeux dans la cour de l'école maternelle pour un montant de 4 082,00€ TTC et des dalles amortissantes pour un montant de 9 594,00€ TTC. Après étude de l'unique devis, réflexion sur la nécessité d'installer de tels jeux alors qu'il y en a déjà à proximité, le conseil municipal refuse ce devis et sa participation à cette acquisition.

9. RAPPORT D'ACTIVITES 2013 de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud :

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président d'un EPCI adresse, avant le 30 septembre, de chaque année au maire de chaque commune membre un rapport qui retrace l'activité du groupement. Ce document est assorti du compte administratif arrêté par l'assemblée délibérante de l'EPCI. Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, au cours d'une séance durant laquelle les représentants de la commune au sein de l'EPCI sont entendus.

Lors de sa séance du 29 septembre dernier, l'assemblée communautaire a donné acte de la communication du rapport d'activités de la communauté d'agglomération pour l'exercice 2013 ;

Après étude du rapport d'activités dans les différents domaines de compétence, le conseil municipal, à l'unanimité,

–adopte ce rapport d'activités 2013 de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud et donne acte au président de ce dit rapport.

10/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

–Monsieur Cyril VACHON, 2ème adjoint, fait le point de la réunion de la commission « fleurissement » et notamment la mise en place de nouveaux végétaux pour remplacer les rosiers, place de la mairie. Un budget d'environ 500,00€ lui est nécessaire dans un premier temps et lui est accordé.

–Il rend compte également de la réunion à laquelle il a assisté avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) et la Direction Régionale Environnement, Aménagement et du Logement (DREAL) sur les solutions alternatives à l'épandage de produit phytosanitaire proposées aux collectivités territoriales .

- Madame Sophie OPREE sollicite ensuite les conseillers pour l'installation d'un grand sapin sur

la place de la mairie.

- Monsieur le Maire revient ensuite sur l'inondation des 4 /5 novembre et informe qu'une réunion de débriefing aura lieu vendredi 14 novembre à 18 h30 en mairie. L'état de catastrophe naturelle a été demandé au service de l'Etat, la déclaration par arrêté est cependant très longue à obtenir.

Des devis ont été demandés, un expert nommé suite aux dégradations causées par ces inondations dans la bibliothèque. Parallèlement le maire a sollicité le vice-président de la communauté d'agglomération pour que ce problème d'inondation soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire. Il a également rédigé un mail en ce sens aux différentes communes membres afin d'obtenir leur appui dans cette démarche.

- Le maire conclut la séance en informant qu'il se rendra au congrès et salon des Maires de France à Paris les 25, 26 27 novembre prochain.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le mardi 09 Décembre

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à minuit .

M Gérard .GREFFE M.Patrick SCHWIRTZ, M.Cyril VACHON,

Mme Sophie OPREE Antoine BEAU, Patricia GUILLAUME, David BURLE,

Magali GODARD, Dominique VACHEROT, Marie-Hélène TOURNIER,

Nolwenn BEROUJON Philippe WEMMERT, Sébastien FOL,